DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. FAILLOT Jim, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. DUTARTRE Denis, July: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique. Pacv-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Quincerot: M. GABRIOT Bruno, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. MLYNARCZYK André, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. BAUDOIN Didier, Vireaux: M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

Excusés: Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

- En exercice: 73 - Présents: 53 - Absent(s): 14 - Pouvoir(s): 6 - Votants: 59

Excusés ayant donné pouvoir: Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme DUFIT Sophie, Trichey: Mme GRIFFON Delphine.

Délibération n° 86-2018

<u>Secrétaire de séance</u>: M. BAUDOIN Didier <u>Date de convocation</u>: 19 septembre 2018

Objet:

DEVELOPPEMENT DURABLE

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'ameublement, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Pour la période 2018-2023, le cahier des charges d'agrément de la filière d'ameublement est toujours en discussion avec les associations des collectivités.

Contrat ECO-MOBILIER

Dans ce cadre, la collectivité s'engage à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'ameublement soumis aux consignes. Le versement des soutiens au recyclage demeure comme par le passé subordonné à la reprise des déchets d'ameublement.

Vu les compétences de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », il est proposé de signer un contrat pour l'année 2018 le temps du contrat définitif afin de ne pas perturber la filière mise en place dans les déchèteries.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180925-86-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Publication: 08/10/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

59 pour 0 contre 0 abstention

AUTORISE Madame la présidente à signer le contrat-type ECO-MOBILIER pour la période 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180925-86-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Publication: 08/10/2018